

Note à l'attention des infirmiers passant du logiciel APISANTE au logiciel TELEVITALE

Nous attirons votre attention sur les différences de fonctionnement sensibles entre le logiciel APISANTE et le logiciel TELEVITALE.

Au niveau de la prescription

Veillez à prendre soin de bien saisir les horaires des actes. En effet, lors de la facturation, le logiciel TELEVITALE se base sur ces horaires pour déterminer si plusieurs actes ont lieu en même temps et pour ensuite calculer :

- si les actes doivent être facturés en entier, demi ou gratuit
- si les indemnités de déplacement, les majorations de nuit ou de dimanche/férié doivent être retirées ou conservées.

Pour les cas particuliers où la NGAP autorise le cumul à taux plein de plusieurs actes réalisés en même temps, ce calcul automatique peut être débrayé dans l'écran de prescription.

Lors de l'enregistrement de la prescription, tous les actes sont systématiquement planifiés selon la fréquence ou les jours de semaines indiqués.

Au niveau de la validation des actes

Dans le logiciel TELEVITALE, tous les actes planifiés dans la prescription sont considérés comme réalisés. Il n'y a pas de notion de pointage/dépointage d'un acte.

Si un acte n'est pas réalisé deux moyens sont à votre disposition pour l'indiquer :

- L'agenda journalier dans lequel vous pouvez :
 - o supprimer un ou plusieurs actes non réalisés
 - o affecter un acte à un autre infirmier
 - o suspendre des actes (en cas d'hospitalisation du patient par exemple)

- L'emploi du temps qui vous permet d'indiquer les demi-journées travaillées (passées ou à venir).
Deux fonctionnements sont possibles selon votre méthode de travail :
 - o saisie de l'emploi du temps à l'avance ou bien
 - o saisie de l'emploi du temps à posteriori

Au final les actes seront automatiquement affectés à l'infirmier indiqué dans l'emploi du temps ou considérés comme non réalisés si aucun infirmier n'est trouvé dans l'emploi du temps.

Bien que vous puissiez également indiquer que certains actes n'ont pas été réalisés, lors de la phase de facturation, nous vous conseillons vivement de procéder à ce travail en amont de la facturation.